

AIDES SOCIALES

Aides psychologiques & médicales



BIPE (Bureau Interface Professeurs Etudiants)

Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les étudiants, de les aider et éventuellement de les orienter face aux difficultés rencontrées dans le déroulement de leurs études. Il propose des interventions individuelles ou collectives portant sur la gestion du stress, l'aide à l'organisation, les doutes et questionnements, les difficultés administratives, sociales, psychologiques ...

Quelles sont les conditions à remplir ?

Être étudiant inscrit à la faculté, à partir de la L2.

Quels sont les moyens de contact ?

L'étudiant peut contacter :
-Gestionnaire de scolarité :
DFGSM : Noura Bouamara, noura.bouamara@uvsq.fr
DFASM : Isabelle Gillet, isabelle.gillet@uvsq.fr
-Si l'étudiant ne souhaite pas échanger avec les gestionnaires de scolarité, il peut contacter :
DFGSM : Nadia Younès, nyounes@ch-versailles.fr
DFASM : Raphaël Coscas, rcoscas@gmail.com
Site internet : <https://www.sante.uvsq.fr/b-i-p-e>

SSU (Service de Santé Universitaire)

Il a pour mission d'assurer envers l'ensemble des étudiants la prévention, la promotion et l'éducation à la santé. Il propose :
-Une consultation avec un médecin, sur rendez-vous, le lundi matin, le mardi mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h30
-Une consultation avec un psychologue, sur rendez-vous, le lundi et le vendredi
-Une infirmerie ouverte de 9h à 17h (sauf le mercredi après-midi)

Être étudiant inscrit à l'UVSQ.

L'étudiant peut le contacter :
-01 39 25 53 82 ou 01 39 25 52 83
-adresse mail : ssu@uvsq.fr.

Il se situe à la Maison de l'Étudiant, au 2ème étage, au 1 Allée de l'Astronomie, 78280 Guyancourt.

Site internet : <https://www.uvsq.fr/le-service-de-sante-universitaire-ssu>

Consultation psychiatrique

Institut Marcel Rivière (convention UVSQ).
Service Psychiatrie adultes Hôpital André Mignot.

Se présenter comme étudiant en médecine à l'UVSQ.

L'étudiant peut contacter l'institut Marcel Rivière au 01 39 38 78 56 (accueil tel de 9 à 12h). Il se situe à route de Montfort 78320 La Verrière.
L'étudiant peut contacter le service de Psychiatrie adultes de l'Hôpital André Mignot au 01 39 63 90 12 (accueil tel de 9 à 17h). Il se situe au 177 rue de Versailles 78150 Le Chesnay.

Association SPS (Soins aux Professionnels de Santé)

Il s'agit d'une association nationale ouverte à tout professionnel de santé (étudiants inclus). Elle propose une ligne nationale d'écoute composée de plus de 100 psychologues. Cette ligne est gratuite et anonyme avec 100% de décrochés.

Se présenter comme étudiant en médecine.

L'étudiant peut le contacter au numéro vert 0805 23 23 36, 24h/24 et 7j/7.

Site internet : <https://www.asso-sps.fr>

AIDES SOCIALES



Stages

Qu'est-ce que c'est ?

Elle veille à maintenir la qualité des différents terrains de stage proposés. Les élus de Paris Ouest font remonter les avis et également les incidents qui pourraient se produire dans le cadre d'un stage. Elle a lieu tous les 3 mois, au moment du changement de stage des externes.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Être étudiant inscrit à la faculté, à partir de la L2.

Quels sont les moyens de contact ?

L'étudiant peut contacter les élus de Paris Ouest :
-page facebook Elus de PO :
<https://www.facebook.com/elusdepo/>
-adresse mail : leselusdepo@gmail.com

Pour les étudiants souhaitant faire remonter un problème de harcèlement de manière anonyme, il existe un sondage :
https://docs.google.com/forms/d/18NQaG2K0yXg9SilRGde6HAuXRWrup2KOTFWKFAWlno/viewform?ts=5cceb331&edit_requested=true&fbclid=IwAR0ZjUPQxVFC AQ7cA5yAb-pGgnBGd2kOxZdVFZ3AdPS-qjgbk0JdY2ljvCU

Site internet : <https://www.facebook.com/elusdepo>

Commission hospitalière

CME

(Commission Médicale d'Établissement)

C'est l'instance représentative du personnel de l'hôpital, gérée par le CHU. Il y a la présence d'un étudiant représentant dans la plupart des commissions. La CME donne son avis sur la plupart des points rythmant la vie hospitalière et les réorganisations d'activité médicale. Elle organise le développement professionnel continu des praticiens et l'évaluation de leur activité.

GELULES

C'est une plateforme d'évaluation des stages hospitaliers et ambulatoires pour les étudiants en médecine visant leur amélioration et donc l'optimisation de la formation clinique en général.

Créer un compte.

Site internet : <https://www.apeasem.org/gelules>

AIDES SOCIALES



AGORAé

Aides financières

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une épicerie solidaire permettant aux étudiants en situation financière difficile d'avoir accès à des produits alimentaires et hygiéniques variés et de qualité, à moins de 20% du prix usuel. C'est également un lieu d'échange et de solidarité avec un espace de vie ouvert à tous.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Tous les étudiants (y compris internationaux) de l'UVSQ ont la possibilité de déposer un dossier d'inscription. Ce dossier est trouvable sur le site : <https://www.uvsq.fr/agorae-lepicerie-sociale-et-solidaire-de-luvsq>
Il y a trois possibilités pour leur remettre ce dossier : par mail, en se rendant sur place ou dans la boîte aux lettres AGORAé à la Maison de l'Étudiant (1 Allée de l'astronomie, 78280 Guyancourt).
Il y a ensuite une étape d'étude du dossier.

Quels sont les moyens de contact ?

Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 19h, fermé le week-end. Pour ceux qui ne peuvent pas venir sur ces horaires d'ouverture, il est possible d'être accueilli en prenant un rendez-vous au 06 52 09 58 92.

L'étudiant peut les contacter :
-06 42 69 25 46
-adresse mail : agorae@interassos-uvsq.org

L'AGORAé est située au 47 Boulevard Vauban, 78280 Guyancourt, sur la mezzanine du bâtiment Vauban.

Site internet : <https://www.facebook.com/AGORAEUVSQ>

Indemnité forfaitaire de prise en charge des frais de transports

-Le remboursement partiel de l'abonnement Navigo (= 10 - 15 €) est valable pour TOUS les hôpitaux ;
-Le forfait de remboursement (= 130 € brut, environ 100 € net) est valable uniquement pour les hôpitaux hors AP-HP et à plus de 15 km de l'UFR (soit Foch, Saint Cloud, Poissy et Mantes).

Être étudiant hospitalier en stage hospitalier.
Les pièces justificatives sont une attestation de la souscription d'une carte Navigo (trouvable sur le site de Navigo) ou une capture d'écran (ex : Maps) prouvant que l'hôpital est à plus de 15 km de l'UFR.

Ainsi, à chaque changement de stage et à faire au plus vite dès que vous connaissez votre terrain de stage à venir, vous devez envoyer une demande d'indemnité de transport et les justificatifs au BAM d'Ambroise Paré : etudiant.uvsq@apr.aphp.fr

Attention : vous ne pouvez pas demander d'indemnisation de transport pour un stage terminé.

AIDES SOCIALES



CROUS

Qu'est-ce que c'est ?

Logement

Les externes peuvent bénéficier des logements CROUS. Les boursiers sont prioritaires mais vous pouvez avoir une place même si vous n'êtes pas boursier.

Bourses sur critères sociaux

Les externes peuvent bénéficier des bourses sur critères sociaux, dans la limite des conditions d'attribution.

Aide spécifique annuelle

L'aide spécifique annuelle est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle concerne notamment :
-l'étudiant qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents
-l'étudiant en rupture familiale
-l'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ne disposant pas de ressources supérieures au plafond prévu par le barème d'attribution des bourses
-l'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire (grands-parents par exemple),
l'étudiant français ou ressortissant d'un État membre de l'UE, de l'EEE ou de la Confédération Suisse et dont les revenus déclarés de la famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à une bourse.

Aide spécifique ponctuelle

Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Votre situation sera attestée par une évaluation sociale.
Cette aide est versée en une seule fois. Si votre situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Effectuer vos demandes de logements (vœux) sur trouverunlogement.lescrous.fr

Constituer son dossier social étudiant (DES) entre janvier et mai, et répondre aux différents critères d'attribution.

Constituer son dossier social étudiant (DES) entre janvier et mai, et répondre aux différents critères d'attribution. Vous y exposerez votre situation particulière.
Cette aide ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle et une aide au mérite.

Vous devez être étudiant en formation initiale, boursier ou non, et être âgé de moins de 35 ans.
Pour demander cette aide, vous devez contacter le service social de votre Crous afin de prendre rendez-vous avec l'assistante de service social en charge de votre secteur d'études (Mme BOUCHAIN pour le secteur de Versailles Saint Quentin)
Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.

Quels sont les moyens de contact ?

Pour en savoir plus :
<https://www.etudiant.gouv.fr/cid96320/comment-se-passe-l-attribution-des-logements-en-residence.html>

Pour en savoir plus :
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-sur-criteres-sociaux-1897>

Pour en savoir plus :
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306>

Mme BOUCHAIN, assistante de service social, vous reçoit sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi à la Maison de l'Étudiant, au 2ème étage, bureau 215, au 1 allée de l'Astronomie, 78280 Guyancourt
Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat ou par mail :
- 01 69 15 70 64
- service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr
Pour en savoir plus : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306>

AIDES SOCIALES



Addictions

Qu'est-ce que c'est ?

Vous y trouverez :

- Des professionnels formés aux problèmes d'usage et de dépendance à l'alcool
- Une écoute sans jugement et confidentielle
- Des informations précises, une aide personnalisée

Des orientations adaptées à votre situation

Deux lignes gérées par Santé Publique France qui apporte des informations et une aide pour faire face aux difficultés liées à la consommation de toutes les substances psychoactives, de façon anonyme et gratuite :

- une aide et un soutien adaptés aux besoins de chacun,
- des informations précises sur les effets, les risques, la loi, les lieux d'accueil,
- des conseils de prévention,

une orientation vers des professionnels compétents.

Vous y trouverez des conseils, des informations et une orientation pour vous aider à arrêter le tabac.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Aucune. Toute personne concernée directement ou indirectement par une consommation d'alcool peut appeler.

Aucune

Aucune

Quels sont les moyens de contact ?

Alcool info service, joignable de 8h à 2h, 7j/7 au : 09 80 98 09 30. L'appel est anonyme et non surtaxé.

Drogues info service, joignable de 8h à 2h, 7j/7 : 08 00 23 13 13. L'appel est anonyme et non surtaxé.
Ecoute cannabis, joignable de 8h à 2h, 7j/7 : 09 80 98 09 40. L'appel est anonyme et non surtaxé.
Il est également possible de poser des questions aux professionnels du service via leur site internet : <https://www.drogues-info-service.fr> dans la rubrique "Vos questions / nos réponses"

Site internet : <https://www.drogues-info-service.fr>

Tabac info service, joignable de 8h à 20h du lundi au samedi au : 39 89.

ALCOOL INFO SERVICE

DROGUES INFO SERVICE

TABAC INFO SERVICE

AIDES SOCIALES

Orientation

Qu'est-ce que c'est ?

Centre d'information et d'orientation, qui vous accueille sur rendez-vous, afin de réfléchir à son avenir professionnel avec des psychologues de l'éducation nationale. Ils vous donnent des conseils ainsi que des informations sur les formations et métiers.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h-12h30 puis de 13h30-17, et le samedi de 9h à 12h.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Accueille en priorité les jeunes scolarisés dans l'enseignement public et privé, les jeunes non scolarisés et les adultes relevant de Saint-Cyr-l'École, Bois-d'Arcy, Chavenay, Fontenay-le-Fleury, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Thiverval-Grignon et Villepreux.

Quels sont les moyens de contact ?

L'étudiant peut les contacter :

- 01 30 58 58 98
- adresse mail : cio-saint-cyr@ac-versailles.fr

Il est situé au 12 bis rue Victor Hugo, 78210 Saint-Cyr-L'École

Site internet : <http://www.ac-versailles.fr/cid106326/c-saint-cyr-ecole.html>



C.I.O de Saint-Cyr-l'École